



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 septembre 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 19 septembre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du 18 septembre 2019, dans laquelle le Ministre iraquien des affaires étrangères, Mohamed Ali Alhakim, indique que le Gouvernement iraquien souhaite voir prorogé d'un an, jusqu'au 21 septembre 2020, le mandat de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mohammed Hussein **Bahr Aluloom**



**Annexe à la lettre datée du 19 septembre 2019 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Lettre datée du 18 septembre 2019, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Ministre iraquien des affaires
étrangères**

J'ai le plaisir de vous informer que le Gouvernement iraquien souhaite que le mandat confié par le Conseil de sécurité à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes soit prorogé d'un an, jusqu'au 21 septembre 2020, conformément aux dispositions de la résolution [2379 \(2017\)](#) du Conseil et aux critères de compétence qui y sont énoncées. Pendant cette année supplémentaire, l'Iraq collaborera avec les États membres du Conseil de sécurité afin que des modifications soient apportées à la résolution [2379 \(2017\)](#) et aux critères de compétence prévus, sur la base de l'analyse que les autorités compétentes auront faite concernant la coopération avec l'Équipe d'enquêteurs au cours de la période écoulée. Cela se fera dans le plein respect de la souveraineté de l'Iraq, de ses prérogatives juridiques et de son système judiciaire, étant entendu que le droit iraquien doit s'appliquer aux crimes perpétrés par l'organisation terroriste contre des citoyens iraqiens et que le Comité directeur est seul habilité à coordonner les activités des autorités iraqiennes compétentes. L'Équipe d'enquêteurs continuera de fournir appui et conseils en vue d'amener Daech à répondre de ses crimes, en recueillant et en conservant des éléments de preuve dans le pays. Il œuvrera également au renforcement des capacités nationales et fournira une assistance technique, l'objectif étant de former des spécialistes iraqiens capables de recueillir des éléments de preuve et de les analyser selon les normes admises, avant de les communiquer aux tribunaux iraqiens. Ainsi, le système judiciaire sera renforcé et mieux à même de faire régner la justice, d'amener Daech à répondre de ses crimes en Iraq et de défendre les droits des victimes iraqiennes.

Le Ministre iraquien des affaires étrangères
(Signé) Mohamed Ali **Alhakim**
